



HAL
open science

Master Lettres, langues et affaires internationales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Lettres, langues et affaires internationales. 2017, Université d'Orléans. hceres-02028856

HAL Id: hceres-02028856

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028856>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Lettres, langues et affaires internationales

Université d'Orléans

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'homme et des sociétés.

Établissement déposant : Université d'Orléans.

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Lettres langues et Affaires Internationales* vise à offrir un débouché aux étudiants de l'université d'Orléans issus des filières Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) ou Langues étrangères appliquées (LEA). La formation est organisée en quatre semestres, chacun délivrant trente crédits européens (ECTS) pour European Credit Transfer System. Elle est dispensée sur le campus d'Orléans.

Quatre composantes sont impliquées dans le master : l'unité de formation et recherche (UFR) Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines, l'Institut de Français, l'institut thématique pluridisciplinaire (ITP) Humanités, Cultures, Sociétés, et l'ITP Modélisation, Systèmes et Langages.

La mention de master est structurée en trois spécialités, elles-mêmes pouvant être déclinées en parcours : 1/ *Langues et affaires internationales* (LAI) : parcours *Langues et Management européen* (LAME), et parcours *Langues, affaires et commerce International* (LACI) ;

2/ *Traduction d'édition* (TE) ;

3/ *Lettres, langues, cultures et civilisations* (LLCC) à vocation recherche : parcours *Etudes anglophones*, parcours *Etudes hispaniques et latino-américaines*, et parcours *Lettres*.

Analyse

Objectifs

Le master regroupe des spécialités et parcours spécialisés assez différents les uns des autres, assurant la poursuite d'études dans le domaine de la recherche, la professionnalisation dans le domaine des affaires internationales avec un appui prioritaire sur les langues étrangères, ou un autre type de professionnalisation avec la spécialité *Traduction d'édition*.

Les objectifs scientifiques définis au niveau de la mention de master sont relativement généraux. Ils correspondent aux attentes de tout master (exigence scientifique, curiosité intellectuelle) et restent basiques pour ce qui concerne les spécialités de la mention (ouverture sur d'autres langues, cultures et civilisations, dimension internationale). Par ailleurs, chacun des trois parcours de master a ses objectifs propres : plutôt la recherche pour le parcours *Lettres, langues, civilisations et cultures* (LLCC), plutôt la professionnalisation pour les deux autres.

Les objectifs professionnels apportent un éclaircissement sur les domaines d'activité dans lesquels pourront intervenir les étudiants (commerce, finance, management, logistique, milieu de l'édition, de la communication et de la culture), mais l'énoncé de métiers précis manque pour chaque spécialité. Une liste de compétences transversales et spécifiques à chaque parcours complète l'analyse. Elle est bien renseignée et permet de clarifier le type de débouchés visés.

Organisation

Le master regroupe des spécialités et des parcours nombreux, et très différents les uns des autres. Sans doute pour assurer des effectifs importants, le choix a été fait de combiner une spécialité recherche assez traditionnelle, qui comprend les parcours *Lettres, études anglophones, ou Etudes et hispaniques et latino-américaines*, une spécialité combinant la professionnalisation et la recherche, dans le domaine de la traduction d'édition, et une spécialité professionnalisante dans le domaine des affaires, comportant un parcours en commerce et un parcours en management. Compte-tenu des informations parcellaires communiquées dans le dossier d'autoévaluation de la mention, l'organisation de la mention fait apparaître plusieurs points préoccupants, susceptibles de rendre difficile l'atteinte de ses objectifs scientifiques et professionnels.

La structuration de la mention en semestres n'est pas lisible dans le dossier. Le programme des cours est fourni pour l'ensemble des quatre semestres, sans identification des European credits transfer system (ECTS) associés à chaque unité d'enseignement (UE) et sans préciser à quel(s) semestre(s) sont dispensés les cours. Il est difficile dans ces conditions de se rendre compte de la progressivité de la spécialisation. S'agissant des programmes de cours, celui du parcours LACI n'est pas assez détaillé pour permettre d'analyser sa cohérence par rapport aux compétences visées.

En effet, toutes les disciplines non linguistiques sont proposées à l'intérieur d'une UE intitulée *Environnement international des affaires*, qui se répète à plusieurs reprises tout au long des deux années de formation, et dont on ne connaît pas la composition.

Ce regroupement étant assez hétéroclite, on observe peu de recoupements, et donc peu de mutualisations, mis à part à l'intérieur de chaque spécialité. Il n'existe donc pas de tronc commun à l'ensemble des spécialités, ce qui pose deux problèmes majeurs. D'abord, la cohérence globale de la mention n'est pas assurée, dans la mesure où aucun fil conducteur pédagogique ne semble exister entre les différents parcours de la mention.

On trouve cependant un tronc commun entre certains parcours (un entre le parcours LACI de la spécialité LAI et la spécialité TE, puis entre les trois parcours de la spécialité LLCC), créant de fait une séparation entre les spécialités LAI et TE d'un côté et la spécialité LLCC de l'autre. Ensuite, en l'absence de tronc commun, la spécialisation progressive de la formation n'est pas assurée (on entre dans une spécialisation dès le semestre 1) et les possibilités de réorientation au sein du master sont floues. Elles paraissent impossibles entre les parcours qui n'ont aucun cours en commun. Pourtant, le dossier indique que des passerelles existent entre les parcours professionnels et les parcours recherche, sans expliciter comment elles sont mises en œuvre.

Ensuite, pour chaque parcours, dans chaque spécialité, on trouve des enseignements obligatoires et des options, mais on ne sait pas dans quelle mesure ces dernières permettent une réorientation réelle de l'étudiant et sous quelles modalités pratiques.

On a donc un master à la carte, délivrant des enseignements nombreux et diversifiés, et offrant la possibilité aux diplômés de licence de continuer en master à l'université d'Orléans quel que soit leur choix, quasiment, sans devoir s'expatrier.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans son environnement doit être consolidé, tant au plan universitaire, que scientifique ou encore socio-économique.

En ce qui concerne la formation, au plan régional, quelques points de contact sont notés avec l'offre des universités de la Communauté d'universités et établissements (COMUE). En effet, la plupart des universités tiennent logiquement à garder une spécialité recherche en master dans le domaine des *Langues étrangères*, et à offrir un débouché à leurs étudiants de langues étrangères appliquées.

Ainsi, le parcours LACI existe à Tours, Poitiers, Limoges, La Rochelle, mais avec des orientations différentes et des spécificités locales dans les langues étudiées. Cela ne transparaît pas forcément à la lecture des intitulés respectifs des formations offertes par l'université François Rabelais, par exemple, et l'université d'Orléans. La spécialité *Recherche* existe dans toutes les universités également.

Le dossier parle de coopération avec l'université de Tours en raison de la similitude des formations, mais sans en expliquer les détails. Face à une concurrence proche aussi vive, il convient de travailler en complémentarité avec l'ensemble de ces universités pour offrir un large choix d'orientations aux étudiants. En revanche, le parcours *Langues, Affaires et management européen* et la spécialité *Traduction d'édition* n'ont pas de formation similaire dans l'académie, ce qui constitue un important point positif. La spécialité TE, notamment, se distingue par son unicité et son caractère innovant.

S'agissant d'un master dont la vocation est d'avoir un recrutement national, il aurait été intéressant de compléter cette analyse par des informations au plan national, mais le dossier ne mentionne rien à ce sujet.

Pour ce qui est de l'environnement scientifique, le master est adossé à trois laboratoires : POLEN (Pouvoirs, Lettres, Normes, Equipe d'Accueil - EA - 4710), REMELICE (Réceptions et médiations de littératures et de cultures étrangères et comparées, EA 4709) et LLL (Laboratoire Ligérien de Linguistique, UMR 7270).

Les deux spécialités professionnalisantes bénéficient par ailleurs de partenariats avec des entreprises locales ou à l'international (entreprises de traduction, entreprises cosmétiques ou de commerce en ligne installées dans la région d'Orléans). Mais, au-delà de quelques partenariats mentionnés avec le monde socio-économique pour les spécialités LAI et TE, l'ensemble reste peu précis. Pourtant, s'agissant de spécialités qui ont une visée professionnelle, l'ancrage socio-économique est primordial.

Equipe pédagogique

L'équipe dite « de formation » et l'équipe pédagogique sont présentées dans le dossier.

La première a vocation à assurer le pilotage de la mention de master. Pourtant c'est un pilotage par spécialité qui apparaît, une équipe de formation existant pour chaque spécialité du master (deux enseignants, un membre de l'administration et des délégués étudiants pour la spécialité 1 ; deux enseignants, un membre de l'administration et des délégués étudiants pour la spécialité 2 ; cinq enseignants, un membre de l'administration et des délégués étudiants pour la spécialité 3). Chacune a pour rôle de prendre en charge l'organisation et le suivi de sa spécialité. Aucune information n'est donnée sur le rôle de chaque membre et la manière dont cette équipe assure la gestion opérationnelle de la spécialité (rythme des réunions), mais également de l'ensemble de la mention. En outre, il n'y a pas de conseil de perfectionnement. En conséquence, le pilotage du master mérite d'être clarifié et structuré d'abord au niveau de la mention, puis au niveau de chaque spécialité.

L'équipe pédagogique est également présentée par spécialité. Si on peut noter positivement une bonne implication des enseignants-chercheurs dans chaque spécialité, on constate cependant qu'il y a des déséquilibres dans le nombre d'enseignants, de même que dans la présence d'intervenants extérieurs.

L'équipe pédagogique de la spécialité LAI est la plus nombreuse. Elle est composée de 41 personnes : quatre professeurs des universités (PU), dix-neuf maîtres de conférences (MCF), cinq intervenants extérieurs professionnels, cinq vacataires, quatre professeurs agrégés (PRAG), un professeur certifié (PRCE), un contractuel, un chargé de mission du service formation continue et un enseignant dont le statut n'est pas mentionné. Cette équipe n'est pas assez diversifiée en termes d'intervenants et de volume horaire assuré. On note une intervention importante d'enseignant-chercheurs, ce qui est un point positif pour assurer le lien enseignement-recherche nécessaire en master. En revanche, on ne recense que cinq vacataires professionnels qui assurent 198 heures de cours. S'agissant d'une spécialité ayant une orientation professionnelle, il conviendrait d'augmenter ce nombre et le volume horaire en prenant garde toutefois au volume assuré par chacun. Ainsi, on peut s'interroger sur la pertinence de confier 132 heures de cours à un intervenant professionnel. Il conviendrait également de faire attention à l'adéquation des cours dispensés par les enseignants avec leur parcours. Ainsi, l'on peut s'étonner de lire qu'un enseignant vacataire docteur en droit assure des cours de langue espagnole.

L'équipe de la spécialité TE est composée de vingt-quatre personnes : douze MCF, quatre PRCE, un PRAG, quatre intervenants extérieurs professionnels, un contractuel, un allocataire moniteur et un bibliothécaire. On peut s'étonner de ne trouver aucun PU alors même que cette spécialité présente une orientation à la fois professionnelle et recherche. Il y a toutefois douze MCF, ce qui est positif. On peut également déplorer le faible nombre d'intervenants professionnels (quatre), qui assurent 234 heures, avec un volume horaire de 108 heures assurés par un seul d'entre eux.

L'équipe de la spécialité LLCC est composée de quinze personnes : huit PU, cinq MCF et deux enseignants ayant une formation documentaire. L'orientation recherche de la spécialité peut expliquer le nombre très importants de PU et dans une moindre mesure de MCF. On déplore toutefois l'absence d'intervenants extérieurs.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Pour un master, les effectifs apparaissent importants : entre 120 et 150 inscrits en première année de master (M1), entre 90 et 110 environ en deuxième année de master (M2). Mais il ne faut pas oublier que les étudiants se répartissent en six parcours différents offrant très peu de mutualisations.

Si l'on prend en compte la réorganisation subie par le master en 2012 (suite au départ des formations MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) en anglais, espagnol et lettres), les effectifs sont restés relativement stables au cours du contrat. Ils étaient de 114 étudiants en 2014-2015 pour six parcours de master, mais cela reste peu élevé (cela représente moins de vingt étudiants par parcours en première année de master (M1)). Pour compléter l'analyse, il aurait été intéressant, dans le dossier, de pouvoir suivre l'évolution des effectifs par spécialité.

Le taux de passage de première année de master (M1) en deuxième année de master (M2) s'est amélioré et atteint environ 77 % de 2014-2015. Mais on ne sait rien des critères de passage entre les deux années. De même, il semble y avoir des étudiants qui arrivent directement en master 2, mais là encore aucune information n'est donnée sur la procédure de sélection, sur l'origine des étudiants qui candidatent, sur le nombre de dossiers reçus, etc. En 2014-2015, 94 étudiants étaient inscrits en master 2, ce qui n'est pas très élevé pour six parcours (cela représente quinze étudiants en moyenne par parcours), alors même qu'il est écrit dans le dossier que ce chiffre est satisfaisant.

Les données sur l'insertion professionnelle ne permettent pas de faire une analyse précise car les deux enquêtes réalisées (nationale et interne) ne comptent que peu de répondants (seize lors de la dernière enquête en 2015 pour la spécialité 1 qui enregistre le plus grand nombre de répondants). Dans ce cas, les résultats ne sont pas significatifs. Par ailleurs, le dossier n'apporte aucune indication sur les métiers exercés par les diplômés qui travaillent.

Place de la recherche

La place de la recherche dans la mention n'est pas équilibrée. On peut le comprendre car la spécialité LAI du master est une spécialité professionnelle, tandis que les deux autres ont à la fois une orientation professionnelle et recherche (pour la spécialité TE) et uniquement recherche (pour la spécialité LLCC). Mais pour autant, une initiation à la recherche devrait au moins être proposée à l'ensemble des étudiants, ce qui n'est pas le cas.

Un mémoire de recherche doit être réalisé par les étudiants de la spécialité LLCC, en conformité avec les attentes d'une spécialité recherche. Les étudiants de la spécialité LAI doivent produire des mini-mémoires, mais aucune information n'est donnée sur ce que cela signifie exactement. Aucun travail de recherche n'est mentionné pour les étudiants de la spécialité TE alors même qu'elle affiche un positionnement recherche. En revanche, les étudiants de la spécialité LLCC

semblent être les seuls à bénéficier de séances de méthodologie de la recherche universitaire. Dans ces conditions, il paraît très difficile d'atteindre les objectifs scientifiques énoncés par la formation pour l'ensemble de la mention. Le lien entre les étudiants et la recherche se fait également par l'intervention dans la mention d'enseignants-chercheurs des trois laboratoires auxquels est adossé le master (POLEN, REMELICE et LLL). Les étudiants sont invités à assister aux journées d'études et colloques organisés par ces laboratoires. Mais aucun exemple n'est donné, nous ne savons pas si un compte-rendu est demandé aux étudiants et nous ne connaissons pas non plus la réelle participation à ces manifestations. Cela reste une initiative positive, qu'il convient de formaliser et également d'étendre à l'ensemble des étudiants de la mention puisque là encore seule la spécialité LLCC semble concernée.

Place de la professionnalisation

Les compétences professionnelles, par spécialité, sont relativement bien exposées. Pourtant, la place accordée à la professionnalisation dans la formation est inégale et globalement insuffisante pour l'ensemble de la mention. La professionnalisation est logiquement plus importante dans les deux spécialités professionnelles LAI et TE. Elle prend la forme de stages réalisés en entreprise en première année de master (M1) et en deuxième année de master (M2) et de l'intervention de professionnels vacataires. La spécialité LAI propose également la réalisation d'un projet avec des entreprises en deuxième année de master (M2) (pour lequel on n'a pas plus d'informations). L'ensemble reste cependant insuffisant au regard des attentes de formations professionnalisantes, dont on attend des liens plus étroits avec le monde socio-économique. Enfin, la professionnalisation est absente de la spécialité LLCC : seul un stage optionnel peut être réalisé et la formation ne compte aucun intervenant extérieur.

Peu de liens semblent créés avec le milieu socio-économique, ce qui est regrettable pour les spécialités professionnelles du master.

Pour terminer, aucune réflexion poussée sur les métiers n'a été réalisée.

La fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de la formation manque de lisibilité et apporte peu d'informations pertinentes. D'abord, alors que trois spécialités forment la mention, le résumé ne parle que des débouchés en commerce international. Ensuite, la liste de compétences proposées relève davantage de la traduction que du commerce international. Enfin, les métiers mêlent à la fois domaine de la traduction et du commerce.

Place des projets et des stages

Les informations communiquées sont parcellaires et inégales selon les spécialités et parcours qui n'ont pas les mêmes attentes et exigences à ce sujet. La place des projets et des stages mérite d'être consolidée dans l'ensemble de la mention, même si un effort est déjà fait par la spécialité LAI.

D'abord, il convient de noter positivement que des stages existent dans l'ensemble de la mention, mais ils ne bénéficient pas du même régime. Ils sont obligatoires en première année de master (M1) et en deuxième année de master (M2) pour les parcours professionnels seulement. Le parcours LACI exige d'ailleurs de réaliser obligatoirement l'un des deux stages à l'étranger, ce qui est cohérent avec l'orientation internationale et professionnelle de la formation. En revanche, ils sont optionnels pour les parcours orientés *Recherche* et ont lieu le cas échéant en deuxième année de master (M2). Leur durée peut être comprise entre trois mois et six mois. Il convient ici de rappeler que la réalisation d'un stage est réglementairement obligatoire en master.

Les modalités pratiques des stages sont faiblement renseignées. Un tuteur existe en entreprise et à l'université, mais on ne sait pas quel type de suivi est mis en place. De même, la valorisation du stage doit être complétée : une soutenance a lieu, mais on ne sait pas si un rapport écrit est rendu, ni même combien d'European credits transfer system (ECTS) sont accordés.

S'agissant des projets, peu d'informations sont communiquées. Les étudiants du parcours LACI réalisent un projet professionnel avec des entreprises locales en deuxième année de master (M2), mais on ne sait pas en quoi cela consiste, ni le temps passé, ni les ECTS accordés.

Place de l'international

La place accordée par la mention de master à l'international est insuffisante pour atteindre l'objectif d'ouverture sur d'autres langues, cultures et civilisations, pourtant affiché par la formation et alors même que le terme « international » figure dans l'intitulé de la formation.

Des points positifs existent cependant. Ainsi, le parcours LAME de la spécialité LAI est proposé entièrement en anglais. C'est un avantage pour accueillir des étudiants internationaux non francophones, mais il est dommage de limiter ce parcours à ce seul public. Certaines disciplines d'application sont dispensées en anglais dans le parcours LACI, mais nous n'en connaissons pas la proportion. S'agissant de la mobilité sortante, un stage à l'étranger est obligatoire pour les étudiants du parcours LACI. Cela représente un facteur positif en termes de dimension internationale et de professionnalisation de la formation. La mobilité entrante est satisfaisante et stable depuis 2011-2012 : une centaine d'étudiants est accueilli en première année de master (M1), de provenance variée.

Aucune mobilité sortante en semestre d'études n'est envisagée, ce qui est un gros inconvénient pour des étudiants amenés à devenir des spécialistes en langues étrangères.

La pratique d'une langue étrangère fait bien l'objet d'une UE spécifique, pour chacune des spécialités.

On ne mentionne cependant pas de préparation aux certifications de type TOEIC (Test of English for International Communication) ou TOEFL (Test of English as a Foreign Language).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Ces éléments ne sont pas renseignés dans le dossier d'autoévaluation de la mention.</p> <p>Aucune information n'est donnée sur le recrutement en première et en deuxième année, tant pour les étudiants provenant des licences de l'établissement que d'autres licences (nombre de demandes, origine des demandes, critères de sélection, analyse des dossiers, etc.).</p> <p>Pour ce qui est des possibilités de réorientation, on fait simplement état de l'existence de passerelles entre les différentes spécialités au sein de la mention, sans évaluer leur pertinence ni donner leurs modalités.</p> <p>Rien n'est dit sur des dispositifs d'aide à la réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La manière dont les modalités d'enseignement sont énoncées dans le dossier est peu lisible. On comprend toutefois que le numérique est faiblement utilisé, à l'exception de cours mis à disposition des étudiants sur une plateforme. Il convient de noter à ce propos que le manque de prises électriques dans les salles ne peut pas être un prétexte à l'absence de numérique dans une formation, dans la mesure où de nombreux dispositifs ne nécessitent pas un enseignement en présentiel dans une salle de cours.</p> <p>Quelques cours de spécialité, en dehors des UE dédiées aux langues, sont enseignés en langue étrangère, ce qui est un point positif.</p> <p>Le master est proposé en formation initiale et en formation continue. Des régimes spéciaux d'études sont mis en place pour permettre d'accueillir des étudiants ayant des contraintes, mais aucune information complémentaire n'est donnée.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le dossier a été très peu renseigné sur ce sujet.</p> <p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont différentes selon les spécialités. La spécialité 1 est évaluée en contrôle continu (CC) et examens terminaux. Il aurait été intéressant d'en connaître la répartition. Les épreuves semblent variées (exercices, dossiers, présentations, etc.). Les spécialités TE et LLCC ne pratiquent que le CC. Vu les domaines respectifs des spécialités, cela se défend parfaitement, en particulier pour la spécialité recherche, où l'évaluation porte avant tout sur les travaux réalisés par les étudiants au cours des différents semestres, et pour la spécialité <i>Traduction d'édition</i>, où l'évaluation est constante tout au long du semestre, et porte sur des exercices réalisés cours après cours.</p> <p>Les tableaux n'étant pas correctement remplis, il est impossible de formuler un avis sur la répartition des European credits transfer system (ECTS) entre les UE. Nous ne pouvons ainsi pas analyser la manière dont le stage et le mémoire sont valorisés. Rien n'est dit non plus sur la manière dont le diplôme est délivré (respect ou pas de la compensation).</p> <p>Enfin, aucune information n'a été donnée sur la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examen, ni sur l'existence d'une session de rattrapage.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi n'est pas formalisé, mais il est assuré à divers moments au cours de la formation : lors de dialogues entre étudiants et enseignants, lors du tutorat de stage, ou au sein des différents cours. L'acquisition de compétences semble être avant tout validée par la réussite aux différents examens ou par l'évaluation conduite au sein de chaque matière.</p> <p>Aucune mention n'est faite de l'existence d'un portefeuille de compétences.</p> <p>Aucun supplément au diplôme n'a été communiqué dans le dossier.</p>
Suivi des diplômés
<p>Les rédacteurs du dossier d'autoévaluation de la mention déplorent un nombre insuffisant de réponses aux enquêtes pour assurer un réel suivi des diplômés. Lorsque les chiffres sont disponibles, ils font état de taux d'insertion satisfaisants, mais comme ils portent sur un nombre de réponses restreint (au mieux, une trentaine pour une formation qui compte plus de 100 inscrits), on peut imaginer que les répondants à l'enquête sont ceux qui se sont correctement insérés dans la vie professionnelle ou qui ont pu poursuivre des études. Les données sont donc très difficilement exploitables.</p> <p>Deux enquêtes ont été présentées dans le dossier : l'une réalisée au niveau national et l'autre en interne. Les modalités pratiques n'ont pas été décrites, mais compte tenu du faible nombre de répondants il semble évident que leur administration doit être repensée.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'est fait mention d'aucun conseil de perfectionnement, ce qui accentue le défaut de pilotage de la mention, déjà constaté. S'agissant de l'évaluation de la formation par les étudiants, elle doit être formalisée pour l'ensemble de la mention. Là encore, un manque de pilotage est palpable. Pour la spécialité <i>Recherche</i>, elle passe par un dialogue direct</p>

et par une consultation des étudiants, dans le but de prendre en compte leurs attentes, et d'adapter les contenus disciplinaires, ainsi que les maquettes, en conséquence de leurs remarques. Ces enquêtes portant sur un nombre relativement restreint d'inscrits dans chaque spécialité, ce dialogue direct a toutes les chances de fonctionner. Pour la spécialité *Traduction d'édition*, la consultation se fait au moyen de questionnaires (dont on aurait aimé qu'ils soient joints en annexe). Pour la spécialité langues et affaires internationales enfin, des enquêtes de satisfaction sont évoquées, sans plus de détails. On aurait aimé savoir s'il s'agit simplement d'évaluer la satisfaction des étudiants, ou d'envisager une démarche plus constructive. Ici encore, il aurait été souhaitable de joindre les questionnaires en annexe.

L'autoévaluation réalisée manque de rigueur : de nombreuses informations sont manquantes, des tableaux sont partiellement renseignés, etc.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Offre de formation originale pour le parcours *Langues, affaires et management européen* et la spécialité *Traduction d'édition* (pas de concurrence dans l'académie).
- Equipe d'enseignants-chercheurs solide (nombreuse et variée, tant en PU qu'en MCF).

Points faibles :

- Dossier mal renseigné sur de nombreux items ; supplément au diplôme absent.
- Pilotage de la mention peu apparent (gestion opérationnelle non mentionnée) et absence de conseil de perfectionnement.
- Faible cohérence de la mention (absence de tronc commun entre les parcours, pratiques différentes sur de nombreux aspects centraux).
- Professionnalisation insuffisante pour l'ensemble de la mention.
- Place de la recherche à consolider en général et en particulier pour les deux spécialités ayant une orientation professionnelle.
- Place de l'international insuffisamment développée pour une formation en langues et cultures étrangères.

Avis global et recommandations :

Alors que le master *Lettres, langues et affaires internationales* affiche des objectifs scientifiques et professionnels communs à l'ensemble de ses spécialités, les éléments du dossier font apparaître que deux philosophies différentes cohabitent dans cette mention. L'absence de tronc commun entre des parcours, tout autant que l'absence de pilotage de la mention révèlent que la construction du master est en réalité une juxtaposition de spécialités. Celles-ci n'ont manifestement pas la même définition ni de la recherche ni de la professionnalisation et leur réunion au sein d'une même mention nuit au projet de chacune alors même que des équipes solides d'enseignants-chercheurs existent pour chacun des parcours. Face à ces constats, la meilleure solution pourrait être de scinder le master en deux mentions différentes : les spécialités LAI et TE d'une part (elles ont déjà des cours en commun) et la spécialité LLCC d'autre part. Si cela n'est pas envisageable, un certain nombre de choses peuvent être faites pour améliorer la mention actuelle.

Il conviendrait tout d'abord d'organiser le pilotage de la mention avec des membres de chacune des équipes de formation (définir des rôles, un rythme de réunion, etc.). Un conseil de perfectionnement devrait également être formé pour prendre appui sur le milieu professionnel et les étudiants.

La cohérence de la mention nécessiterait d'être affirmée. Cela passerait par la création d'un tronc commun à tous les parcours et la définition de règles communes pour tous les sujets centraux (recrutement, stages, initiation à la recherche). Il serait sans doute utile de clarifier les liens et de flécher les passerelles entre les spécialités, de manière à homogénéiser l'ensemble et à mutualiser les compétences acquises, qui serviront dans des poursuites de carrière en doctorat ou dans le monde professionnel.

La professionnalisation gagnerait à être renforcée dans toutes les spécialités. Des partenariats pourraient être développés pour les spécialités LAI et TE et un stage obligatoire devrait être instauré pour la spécialité LLCC. Le nombre d'intervenants extérieurs devrait être augmenté.

Afin de consolider la place de la recherche, une initiation à la recherche devrait être proposée à l'ensemble des étudiants et un travail de recherche demandé en fonction de la spécialité.

Enfin, la mobilité sortante étudiante devrait être réfléchie non seulement en termes de stages mais également en termes de semestres d'études. Pour cela il serait indispensable de créer des partenariats internationaux.

Observations de l'établissement

Réponse à l'HCERES suite au retour sur l'auto-évaluation des formations de l'UFR LLSH, Université d'Orléans

(Résumé du débat au conseil d'UFR du 1^{er} juin 2017)

Les responsables des formations ainsi que la direction de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont pris connaissance du retour fait par les experts de l'HCERES sur les auto-évaluations des 11 formations concernées.

Sans entrer dans les détails, les commentaires de l'HCERES appellent une réponse succincte de notre part. Si les évaluations de certaines formations sont globalement positives, soulignant les points forts et l'originalité de l'offre de formation de notre UFR, d'autres laissent une impression plus contrastée.

Concernant les points faibles relevés par les experts, il convient de distinguer trois cas de figure :

Premièrement, il faut noter l'existence de quelques véritables faiblesses que – jouant sincèrement le jeu de l'auto-évaluation – les responsables de formation de notre UFR n'ont pas voulu dissimuler. Nous sommes cependant en train d'y remédier collectivement ce qui n'a pas été suffisamment souligné.

À titre d'exemple, consciente de l'importance de la mobilité internationale, l'UFR s'est appliquée non seulement à encourager mais à fortement inciter les départs à l'étranger en proposant depuis la rentrée 2015 – parmi d'autres mesures – des guides pédagogiques par filière qui présentent de façon détaillée les enseignements et les dispositifs d'aide pédagogique et administrative de nos universités partenaires en Europe, ce qui a permis d'augmenter les candidatures ERASMUS+ de 50 % en un an, tendance qui se poursuit cette année.

Autre exemple, l'UFR a organisé des « rencontres numériques » en 2016 pour dynamiser la formation par le numérique.

Depuis 2015, des groupes de réflexion réunissant responsables de formation et personnels administratifs se penchent régulièrement sur des questions pédagogiques telles que la formation continue, l'approche par compétences, l'évaluation des stages, la place de l'international, l'articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans ces domaines, les pistes d'amélioration proposées dans les rapports de l'HCERES rejoignent des réflexions amorcées au sein de l'UFR depuis la rentrée 2015 mais qui ne sauraient pourtant toutes se traduire immédiatement par des changements de maquettes.

Deuxièmement, quant aux commentaires qui pointent le caractère « incomplet » des renseignements dans certaines parties des formulaires fournis, il nous semble qu'il y a parfois eu des malentendus ou des maladroites dans la présentation des formations : certains aspects paraissent tellement évidents qu'ils n'ont pas été mentionnés (l'existence d'une session 2 ou de dispositifs de réorientation par exemple). D'autres n'ont pas été nommés ou présentés correctement : des instances qui remplissent parfaitement le rôle d'un conseil de perfectionnement se réunissent régulièrement dans le cadre des différentes formations, sans qu'on leur ait donné le nom prévu dans l'arrêté du 22 janvier 2014.

Troisièmement, et ceci explique aussi l'existence de quelques lacunes dans les auto-évaluations, notamment en ce qui concerne les données relatives au taux d'échec ou d'abandon en première année de licence ou à l'insertion professionnelle de nos diplômés¹, il convient de signaler que l'université d'Orléans et *a fortiori* l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines souffrent d'un manque de moyens financiers et humains évident dans plusieurs domaines. Ainsi, l'Observatoire de la vie étudiante n'est pas en mesure de fournir les données demandées dans les dossiers d'auto-évaluation. L'établissement fait d'ailleurs allusion à ce problème dans le bilan le concernant.

Si la plupart des composantes peuvent pallier ce manque en effectuant leurs propres enquêtes, ceci s'avère très difficile à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines qui est fortement sous-encadrée en termes de personnel BIATTS (29,5 postes pour environ 3000 étudiants en 2016). Notre UFR s'efforce cependant depuis 2014 de mener des enquêtes de suivi des étudiants et d'évaluation des formations avec les moyens du bord. Les collègues qui s'attellent à cette tâche sont formés en autodidactes.

C'est encore le manque de moyens qui empêche de mettre certaines recommandations des experts de l'HCERES en place, recommandations que nous approuvons pourtant sans réserve : des certifications C2i ou en langues étrangères sont certes gratuites pour les étudiants mais coûteuses pour l'établissement (à la rentrée 2016 l'établissement a fortement réduit la certification du CLES), pour ne donner qu'un exemple.

En somme, les dossiers d'auto-évaluation proposent une photographie sincère et critique de formations universitaires souffrant du manque de moyens à tous les niveaux sans toujours détailler les efforts faits pour assurer les chances de réussite de nos étudiants.

(Pour le résumé : T. Pughe, A. Delouis)

A Orléans le 22 juin 2017

Le Président de l'Université d'Orléans,

Ary BRUAND



¹ Le masculin est utilisé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.